



# ECOLE DE SPORT

*Club Sport Loisir*

*Club Compétition*

Saison sportive 2018/2019



Yacht Club de Carnac - Port en Dro - BP 30 - 56341 Carnac Cedex  
Tél : 02.97.52.10.98 - Email : [info@yccarnac.com](mailto:info@yccarnac.com) - Site : [www.yccarnac.com](http://www.yccarnac.com)



# SOMMAIRE

1 - Pourquoi une École De Sport ?

2 - Schéma sportif

3 - Informations

4 - Fonctionnement

## DOCUMENTS D'INSCRIPTION

Dossier complet à rendre les 8-12-15 septembre, avant le premier entraînement comprenant :

- *votre feuille d'inscription complétée et signée*
- *votre fiche médicale de liaison complétée et signée*
- *votre certificat médical datant de septembre 2018 ou questionnaire de santé 2019 (si certificat fourni l'an passé)*
- *votre attestation de natation avec immersion = test d'aisance aquatique*
- *votre règlement*



## 1 - POURQUOI UNE ECOLE DE SPORT ?

Ce dossier a pour but de vous expliquer l'objectif de l'**Ecole de Sport** au sein du YACHT CLUB DE CARNAC, Association loi 1901.

Le Y.C.Carnac s'est investi, il y a maintenant plus de 20 ans dans un programme sportif.

Les 3 projets sportifs du club successifs « 10 ans pour des médailles », « objectif 2008 » et « Allons de l'avant » ont prouvé que notre formule fonctionne, les résultats sont au rendez-vous lors de nos participations :

- au Championnat et à la Coupe du Morbihan
- au Championnat de Bretagne des clubs
- au Championnat de France
- aux Championnats d'Europe et du Monde
- sur différentes régates internationales
- aux jeux paralympiques de RIO 2018
- Louis Giard 3<sup>e</sup> aux championnats du Monde PAV RSX
- Lois Berrehar SOLO FIGARO
- Alexandre Cousin PWA, Formula et planche à foil
- Charles Raffray championnat du monde Race board
- sélectionnés aux Championnats de France : Juliette, Marie, Mathis, Mathieu, Victor, Loick en planche Elouen, Louis et Gildwen en catamaran, Chloé et Tino en kiteboard

L'approche de la compétition évoluant, nous devons nous adapter et proposer une nouvelle démarche, plus attractive, où chacun puisse se sentir bien dans le sport-voile.

Ainsi, le **Club Sport Loisir** permet l'accès à la régates de manière ludique et se fonde sur la polyvalence, afin de permettre un choix plus large d'activités, une évolution plus facile vers un autre support voire l'approfondissement de certaines compétences plus travaillées sur d'autres supports. Sur les premiers cycles d'apprentissage, le support pourra donc changer au gré des conditions afin de sensibiliser le sportif aux différentes formes de pratiques. De plus il lui est proposé de participer à l'organisation des régates du club afin de compléter sa formation technique et viendra ensuite sa spécialisation.

Le CHAMPIONNAT FLOTTE COLLECTIVE est aussi un bon compromis d'accès à la régates ; le matériel étant fourni sur place, peu de contraintes sont imposées aux coureurs.

La finalité est **de préparer des équipes de compétition**, intégrant un projet commun permettant le développement de l'individu par une passion et favorisant ainsi son intégration dans notre société.



Le **Club Compétition** est le premier accès à la compétition. Que cette dernière soit au club, départementale, régionale ou nationale, l'objectif est de participer. L'Ecole de Sport peut avoir un tout autre objectif selon la construction du projet sportif du coureur.

L'**Equipe de club** est réservée aux plus de 18 ans qui ont un projet sportif abouti, autonome en matériel voire en entraînement.

Mais, faire partie d'une équipe, c'est faire partie du club, qui propose également beaucoup d'autres activités, comme la formation de moniteur, de jeune arbitre ou tout simplement comme bénévole sur une ou plusieurs de nos régates.  
Le Y.C.Carnac, c'est notre club, c'est votre club.

Ensemble, engageons-nous.

Si vous choisissez de nous rejoindre, nous unirons votre motivation et nos propositions, mais n'oubliez pas, qu'intégrer une « Ecole de Sport Voile Compétition » demande du courage, de la ténacité, de la rigueur et la volonté de naviguer à toutes les périodes de l'année et par tous les temps. La régularité est l'alliée des résultats.  
La réussite de cette démarche ne peut être réalisée qu'avec le concours des coureurs, des parents, des entraîneurs, et au niveau du fonctionnement qu'avec l'aide de la municipalité de Carnac, des instances sportives départementales, régionales, fédérales et des partenaires publics ou privés.



## 2 - SCHEMA SPORTIF DU CLUB

### 1 - CLUB SPORT LOISIR :

Découverte de la voile sur tous les supports de notre école de voile.

### 2 - CLUB COMPETITION :

#### - VOILE COMPETITION : Championnat départemental

- Flotte = les supports de notre école de voile
- Objectif = Coupe de Bretagne des Clubs
- Championnat flotte collective

#### - VOILE PERFORMANCE : Championnat départemental ou de Bretagne Voile

- Flotte = les supports de notre école de voile (intersérie)
- Objectif = Championnat de France minime et flotte collective  
Championnat Espoir, Collectif ou extrême glisse.

### 3 - EQUIPE DE CLUB (+18ans) :

Participation au championnat de France sur des supports fédéraux avec pour objectif les régates nationales et internationales.

	A partir de 7 ans →		A partir de 15 ans et + →		
<b>DERIVEUR</b>	Optimist	Open-Bic (solo)	INTERSERIE		
<b>FLOTTE COLLECTIVE</b>	laser BUG		RS Feva		
<b>CATAMARAN</b> (en double)	INTERSERIE C4		INTERSERIE C3		
<b>PLANCHE</b>	Miniwish	Windsurf 293 < 5 m <sup>2</sup> < 6,8 m <sup>2</sup>	Windsurf 293 < 7,8 m <sup>2</sup>	Slalom RRD120	Open
<b>QUILLARD DE SPORT</b>			Open 5.7		



## 3 - INFORMATIONS

### LE DOSSIER D'INSCRIPTION

- Information et retrait des dossiers à partir du 22/08/2018,
- Préinscription dès que possible auprès de notre accueil de 10h à 12h et de 14h à 17h du mardi au samedi,
- Confirmation des inscriptions et dépôt des dossiers complets le samedi 8, mercredi 12 et samedi 15 septembre de 14h à 17h,  
A fournir, avant le premier entraînement :
  - o la feuille d'inscription dûment complétée et signée.
  - o la fiche médicale de liaison dûment complétée et signée.
  - o un certificat médical, datant de septembre 2018 de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition, ou le questionnaire de santé 2019 (si certificat fourni l'an passé).
  - o Une attestation de natation avec immersion = test d'aisance aquatique
  - o Le paiement.

### TARIFS

- **Club Compétition : 380€** (1 entraînement/semaine) **ou 570 €** (pour 2 entraînements/semaine selon les séries)
- **Club Sport Loisir : 360€** (jusqu'à 18 ans) **ou 390 €** (+ 18 ans)

Ces tarifs comprennent :

- Cotisation club 2018/2019 : 15 € avec pour les adultes la possibilité de choisir la cotisation à 35 € permettant de voter à l'assemblée générale après 2 ans de cotisation.
- Licence Club FFVoile 2019 (ou primo-licence pour les nouveaux licenciés) :
  - o 28.50 € né après le 01/01/2001
  - o 57.00 € né avant le 01/01/2001

### PAIEMENT

- Modes de paiement : chèque, carte bancaire, espèces, chèque vacances, bon CAF, coupon sport.
- Possibilité de faire deux chèques le jour de l'inscription, l'un encaissé début octobre, l'autre début 2019.

### REDUCTIONS ET AIDES

- 5 % pour le 2<sup>ème</sup> enfant (hors cotisation et licence)
- 10 % pour le 3<sup>ème</sup> et les suivants (hors cotisation et licence)



## **ASSURANCE EN EQUIPE COMPETITION**

Voir note ci-après sur l'assurance.

## **VIE DU CLUB**

Votre club est un espace de vie, il a besoin de vous autant que vous avez besoin de lui. Il met en place un certain nombre d'activités (organisation de régates, formation de jeune arbitre, formation de moniteur ...) renseignez-vous auprès de l'accueil.

## **DROIT A L'IMAGE ET FICHER INFORMATIQUE**

Vous autorisez le Y.C.Carnac à utiliser votre image (photos/vidéos) ou celle de votre enfant, sur son site web, sur ses brochures et dans le cadre de sa communication, et à utiliser vos coordonnées pour son fichier informatique.



## 4 - FONCTIONNEMENT

### Périodes d'entraînement

- Reprise selon les séries le mercredi 19/09/2018 ou le samedi 22/09/2018,
- le matin de 9h30 à 12h30 ou l'après-midi de 14h à 17h suivant les séries,
- Entraînements de septembre à juin, sur l'eau ou à terre, sauf :
  - o pendant les vacances scolaires (des stages pourront être proposés par le département ou le club)
  - o pendant la trêve hivernale à définir avec les entraîneurs suivant les calendriers de chaque série.

Pour information la fermeture annuelle du club est prévue du 8/12/2018 au 22/01/2019 inclus

Fin des entraînement Fin juin : dates selon les séries

### Matériel

- Qu'il soit de l'école de voile ou spécifique à la compétition ou personnel, il doit répondre à la jauge du règlement de la série et à la catégorie d'âge et vous devez y apporter le plus grand soin ; sous peine d'immobilisation pour réparation

### Fréquence des entraînements

**Equipe compétition** : Le mercredi après-midi OU/ET le samedi matin ou après-midi selon les séries.

- En fonction des impératifs de régates, des entraînements supplémentaires peuvent être proposés, voire de la préparation physique.
- Certains coureurs peuvent, selon leurs résultats, intégrer les centres d'entraînements départementaux ou régionaux, une information sera proposée aux intéressés via leur entraîneur.

**Club Sport loisir** : Le mercredi après-midi OU le samedi matin ou après-midi selon les séries.

### Dates des régates

- Les calendriers sont en fonction de la série, du niveau et seront donnés aux entraîneurs et consultables sur les sites internet ainsi que les règlements.
  - o Site CDV Morbihan- [www.cdv56.com](http://www.cdv56.com)
  - o Site Ligue Bretagne de Voile - [www.voile-bretagne.com](http://www.voile-bretagne.com)
  - o Site FFVoile - [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)





## Réunions : entraîneurs - parents - coureurs

Sous la responsabilité des entraîneurs, il est souhaitable de se réunir le plus régulièrement possible. Ces réunions ont pour buts de :

- se connaître (convivialité du groupe),
- créer un esprit d'équipe par série,
- créer un lien entre les parents et l'entraîneur de série,
- préparer ensemble les déplacements à venir,
- régler les éventuels problèmes,
- récupérer les résultats, articles ou autres pour le site internet du Y.C.Carnac et la presse.
- Un calendrier de rencontres sera mis en place par les entraîneurs, les parents et les coureurs.

## Discipline

- Les coureurs doivent suivre scrupuleusement, à terre et en mer, le règlement intérieur du Y.C.Carnac et l'annexe « École de Sport », ainsi que les règles fondamentales des « Règles de course à la voile » : Chapitre 1 et la règle 69 du chapitre 5 : « Lorsqu'un comité de réclamation, ... pense qu'un concurrent peut avoir commis une grave violation à une règle ou à la bonne conduite ou à la sportivité, ou peut avoir nuit à la bonne réputation du sport, il peut ouvrir une instruction.... »

Tout manquement au règlement entraînera une convocation de la commission de discipline en vue d'une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive du coureur.

## Partenaires

Des partenaires privés comme le **Super U, Aulona** nous aident .

Les coureurs devront porter **obligatoirement** les couleurs du club lors des déplacements, lors des régates et lors des remises de prix/podium.

## Entraînements

- Le coureur s'engage à participer à tous les entraînements, à respecter les horaires, ainsi que le programme défini en début de saison et à prévenir le club ou l'entraîneur en cas d'absence.
- Si un coureur souhaite s'entraîner hors planning, il doit en informer le Responsable Technique Qualifié (RTQ) de service et voir avec lui si le matériel est disponible, remplir une fiche d'emprunt de matériel (à faire compléter par les parents pour les mineurs).  
Le Coureur navigate sous sa propre responsabilité.



## **Régates**

- Le coureur s'engage à participer à toutes les régates du calendrier et à la vie du club lors de l'organisation de manifestations.
- Les coureurs et les entraîneurs doivent se conformer aux règlements sportifs (voir sites internet sur page 6) :
  - . départemental établi par la commission sportive du CDV 56,
  - . régional établi par la Ligue Bretagne de Voile,
  - . national établi par la Fédération Française de Voile,
  - . règles World Sailing.

## **Déplacements**

- Lors des déplacements le transport du matériel, des coureurs et de l'entraîneur est à la charge des parents. Des remorques du Y.C.Carnac sont mises à disposition.

**Pour des raisons de législation, un entraîneur ne peut partir seul en régate avec des coureurs, la présence de parents est obligatoire et sera en fonction du nombre de coureurs. (Sous peine d'annulation du déplacement)**

- Un planning des déplacements sera mis en place pour l'année lors des réunions de parents/entraîneurs en septembre et pourra être réactualisé en fonction des impératifs-régate.
- Les parents qui tractent les remorques doivent vérifier auprès de leur assureur respectif, que leur assurance automobile est étendue à la traction d'une remorque, pour des dégâts causés à des tiers.
- Tous les contrats d'assurances de voiture couvrent tous les passagers, qu'ils soient ou non de la famille du propriétaire du véhicule.
- Les chargements et déchargements sont sous la responsabilité des entraîneurs avec l'aide de tous les coureurs et des parents.
- Avant un déplacement, les parents qui tractent les remorques du Y.C.Carnac doivent prendre le cahier de circulation de la remorque auprès des services techniques, vérifier ensemble le bon fonctionnement de la remorque, de ses accessoires et le noter sur le cahier. Au retour, ils doivent rendre ce cahier (avec annotation des problèmes rencontrés) aux services techniques ou à l'entraîneur avec contre-signature.
- La rampe de feux :  
Le Y.C.Carnac dispose de rampes de feux.  
Etant donné la multiplicité des branchements, nous ne pouvons que vous recommander de disposer de votre propre rampe de feux et de votre propre plaque d'immatriculation car la remorque doit porter le numéro de la voiture (cela évite les risques de contravention).



- La roue de secours de la remorque est indispensable ne l'oubliez pas.
- La manipulation de la roue jockey doit se faire en la montant ou en la descendant dans son étrier et non en la dévissant sur son axe. Il faut la retirer pendant le transport.
- Certaines de nos remorques sont équipées de petites roues (qui tournent deux fois plus vite), **il faut donc limiter votre vitesse... ! (90 km/h)**
- La pression des pneus doit être vérifiée sous la responsabilité du conducteur à chaque trajet.

### **Stationnement 2 roues**

- Il est strictement interdit de rentrer sur la base nautique avec un « moteur en marche ». Une tolérance vous permet de garer vos bicyclettes, scooters, mobyettes à un endroit prévu à cet effet aux entrées de la base nautique (mais pas aux endroits stratégiques : poste d'essence, devant l'accueil...).



## NOTE SUR L'ASSURANCE

Pour tous les coureurs naviguant avec du matériel appartenant au Y.C.Carnac.

Les entraînements et les régates vont reprendre avec malheureusement parfois des difficultés de trajectoires sur l'eau entraînant des collisions et leurs lots de difficultés d'assurance...

Dès qu'il y a collision, c'est l'assurance de la licence du barreur qui agira. Vous trouverez sur le document qui accompagne votre licence-club FFV toutes les informations sur cette assurance. En cas de bris de matériel, sans présence d'un tiers, que le bateau ou la planche à voile soient assurés ou non, il y aura toujours un recours contre le barreur. D'où l'importance de vérifier auprès de votre assureur si votre assurance en responsabilité civile couvre bien les dégâts matériels, dont vous pourriez être responsable.

Rappel des actions à mener :

- Sur l'eau lors du sinistre en compétition :
  - o Il faut immédiatement réclamer "PROTESTE",
  - o Cherchez des témoins si possible,
  - o Faire une déclaration au bateau comité.
- A terre :
  - o Porter réclamation auprès du jury,
  - o Obtenir par écrit la décision du jury (photocopie),
  - o Remplir un constat de sinistre (à demander au club organisateur),
  - o Enfin, que vous soyez responsable ou non, demander une photocopie du constat,
  - o Prévenez de toute manière votre club au retour.
- Collision en entraînement :
  - o Votre entraîneur se charge des démarches.

En conséquence - deux solutions :

- Vous êtes la victime, aucun problème de frais.
- Vous êtes RESPONSABLE et donc il y a application de la franchise d'environ 300.00 euros sur tous les dommages matériels. Attention, toutes les responsabilités civiles personnelles ne couvrent pas forcément ce genre de problème.

La MMA, compagnie d'assurance de votre licence 2019 propose le rachat de cette franchise. Nous pensons que cela peut enfin permettre une grande simplification des dossiers (Renseignements à l'accueil). Le rachat de franchise doit être fait au nom du barreur.



Réservé au secrétariat :

## CLUB COMPETITION

### FEUILLE D'INSCRIPTION ANNEE SPORTIVE 2018/2019

Nom	
Prénom	
Date et lieu de naissance	
Adresse	
Code postal	
Commune	
Téléphone du domicile	
Téléphones professionnels	
Téléphones portables des parents	
Emails des parents	
Téléphone portable du coureur	
Email du coureur	
Taille de vêtement	

**Je joins à cette feuille d'inscription :**

- un certificat médical datant de septembre 2018 de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition, ou le questionnaire de santé 2019 si un certificat médical a été fourni l'an passé,
- la fiche médicale de liaison,
- une attestation de natation avec immersion = test d'aisance aquatique,
- le paiement.

Je soussigné(e), M. .... agissant en qualité de **PERE - MERE - TUTEUR** (rayer la mention inutile) :

- autorise mon enfant pour la saison 2018/2019 à participer aux sorties du Club Compétition et aux régates, ai bien noté que mon enfant a besoin de mon soutien (financier, moral et logistique transport lors des déplacements). (Case à cocher - à renseigner obligatoirement)
- autorise mon enfant à quitter le club seul à la fin des activités (Case à cocher - à renseigner obligatoirement)
- atteste avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier Club Compétition et de son règlement (Case à cocher - à renseigner obligatoirement)

Fait à .....  
Le .....

Signature des parents pour les mineurs  
(mention manuscrite «Lu et approuvé »)

Moi, jeune sportif de l'École de Sport 2018/2019 m'engage à participer aux entraînements et à toutes les régates pour la saison sportive, à respecter le règlement de l'École De Sport dont j'ai pris connaissance, **à participer à la vie du club et notamment à l'organisation de régates.**

Fait à .....  
Le .....

Signature du coureur  
(mention manuscrite «Lu et approuvé »)



Réservé au secrétariat :

## CLUB SPORT LOISIR

### FEUILLE D'INSCRIPTION ANNEE SPORTIVE 2018/2019

Nom	
Prénom	
Date et lieu de naissance	
Adresse	
Code postal	
Commune	
Téléphone du domicile	
Téléphones professionnels	
Téléphones portables des parents	
Emails des parents	
Téléphone portable du coureur	
Email du coureur	

**Je joins à cette feuille d'inscription :**

- un certificat médical datant de septembre 2018 de non contre-indication à la pratique de la voile, ou le questionnaire de santé 2019 si un certificat médical a été fourni l'an passé,
- La fiche médicale de liaison,
- Une attestation de natation avec immersion = test d'aisance aquatique,
- le paiement.

Je soussigné(e), M. .... agissant en qualité de **PERE - MERE - TUTEUR** (rayer la mention inutile) :

- autorise mon enfant pour la saison 2018/2019, à participer aux sorties du Club Sport Loisir et aux régates au club (Case à cocher - à renseigner obligatoirement)
- autorise mon enfant à quitter le club seul à la fin des activités (Case à cocher - à renseigner obligatoirement)
- atteste avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier Club Sport Loisir et de son règlement, **m'engage à participer à la vie du club et notamment à l'organisation de régates** (Case à cocher - à renseigner obligatoirement)

Fait à .....  
Le .....

Signature des parents (pour les mineurs)  
(mention manuscrite «Lu et approuvé »)

Signature du coureur  
(mention manuscrite «Lu et approuvé»)



## FICHE MEDICALE DE LIAISON Saison sportive 2018/2019

NOM et PRENOM du coureur : .....

Groupe sanguin : .....

Vaccin antitétanique (date de la dernière injection) : .....

Observations médicales particulières : (allergies...) .....

.....

.....

.....

L'enfant prend-il des médicaments régulièrement ?  OUI  NON

Si oui, lesquels ? .....

.....

Personne à prévenir en cas d'urgence : .....

.....

Téléphones : .....

Nom du médecin à prévenir : .....

Téléphone : .....

Personne responsable de l'enfant :

NOM et PRENOM : .....

Qualité : .....

Domicile : .....

Téléphone : .....

Numéro de sécurité sociale : .....

Je soussigné(e) M..... représentant légal de .....,  
autorise tout médecin, à faire pratiquer, en cas d'urgence, toute intervention  
chirurgicale (avec ou sans anesthésie) et à prescrire, le cas échéant, tout traitement  
rendu nécessaire par l'état de santé de mon enfant.

Fait à .....

Le .....

Signature  
(précédée de « Lu et approuvé »)